

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du :
25 avril 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 29 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
25 avril 2016

La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Jean-Claude GOHARD, Monique PETIT, Josette JOYEUX, Jean-Bernard BESSARD, Valérie THEVEUX, Aurore LAGARDE, Aurore MILWARD, Corine LE ROUX, Carine BARRIERE, Giovanni GIOIA, Virgil DOUINE, Jean-Marc GEUFFROY

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Étaient absents : Frédéric THIEL ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Laurie KOZLOWSKI ayant donné pouvoir à Aurore MILWARD, Jimmy PASQUIER ayant donné pouvoir à Corine LE ROUX, Olivier RICHY

Virgil DOUINE est élu secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour déléguer les Temps d'Activités Périscolaires à l'Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais

Contrairement à l'an dernier, c'est l'Association Culturelle et Sportive de Mézières en Drouais (ASC Mézières) qui a été retenue pour assurer cette année la gestion des Temps d'Activités Périscolaires et établira en association avec la commune, le PEDT exigé par l'Education Nationale et nécessaire pour faire participer financièrement la CAF. Vu la proposition financière de l'ASC Mézières de 27 313€ couvrant la période scolaire de septembre 2016 à juin 2017 ainsi détaillée :

- Pour 4 animateurs sur l'école de Boutigny et 2 interventions de 1,5h/semaine scolaire : 15 206€.
- Pour 3 animateurs sur l'école de Prouais et 2 interventions de 1,5h/semaine scolaire : 12 107€.

Compte tenu du montant proposé par l'association et de la participation restant due à la commune, il est proposé d'augmenter ainsi les tarifs :

- Pour le premier enfant : 85€/an
- Pour le deuxième enfant d'une même fratrie : 75€/an
- A partir du troisième enfant d'une même fratrie : 65€/an

Le conseil municipal :

✓ A la majorité, 1 contre (A. Lagarde) vote les tarifs des TAP ainsi présentés :

- Pour le premier enfant : 85€/an
- Pour le deuxième enfant d'une même fratrie : 75€/an
- A partir du troisième enfant d'une même fratrie : 65€/an

✓ A l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Association Culturelle et Sportive de Mézières en Drouais et tout document relatif à ce dossier

